

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal  
de la Commune de LOURNAND du 10 juillet 2020  
(Convocation du 2 juillet 2020)

**Présent(e)s** : ABITBOL Hector, DUMONTOY Marjorie, DUPLESSIS Jacques, GILLET Michel, MAURICE Jean-Pierre, MAURIN Florent.

**Excusé(e)s** : CHOCHAT-PAYET Laetitia, LEGER Cyrille, PAILLART Julien, PEY REGAD-PELLAGRU Gisèle, TRAMARD Camille.

**Procuration(s)**:

PEY REGAD-PELLAGRU Gisèle donne pouvoir à GILLET Michel  
CHOCHAT-PAYET Laetitia donne pouvoir à DUMONTOY Marjorie  
PAILLART Julien donne pouvoir à MAURIN Florent  
TRAMARD Camille donne pouvoir à MAURICE Jean-Pierre

**Secrétaire de séance** : Jacques DUPLESSIS

La séance est ouverte à 18 heures 15.  
Huis clos demandé et accepté par tous les membres du conseil.

**1 ) Désignation du Délégué et des suppléants pour les élections sénatoriales.**

La séance est ouverte par le maire à 18h30 lequel a invité le conseil à procéder à l'élection du délégué et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs après avoir préalablement rappelé les articles référents du code électoral en vertu desquels le conseil doit élire pour la commune un délégué et 3 suppléants.

Il est proposé que le maire candidat au poste de délégué et les adjoints dans l'ordre respectif aux postes de suppléants.

- Monsieur Jean-Pierre MAURICE est élu délégué à l'unanimité 10 voix sur 10
- Les suppléants sont élus à l'unanimité :  
Monsieur Michel GILLET à 10 voix sur 10 ,  
Madame Gisèle PEY REGAD PELLAGRU à 10 voix sur 10,  
Monsieur Cyrille LEGER à 10 voix sur 10.

**2) Vote des subventions aux associations.**

Suite au vote du budget 2020 auquel il a été procédé lors de la séance de Conseil du 2 juillet 2020, il est décidé d'attribuer à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire dédiée les sommes suivantes :

- 1000 Euros à l'Association Un P'tit Air de Festival pour le Festival des festivals en vue des représentations des 25 et 26 juillet 2020 ;
- 1500 Euros à Castrum Lordo ;
- 1000 Euros à Lournand Notre Patrimoine ;
- 350 Euros à l'Amicale des parents d'élèves ;

- 350 Euros à l'Amicale des parents d'élèves ;
- 200 Euros à la Coopérative Scolaire.

### 3) **Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs.**

Le maire informe le conseil qu'il convient de renouveler la Commission communale des Impôts Directs prévue dans chaque commune en vertu de l'Art 1650-1 du Code Général des Impôts.

Etant moins de 2000 habitants, le Directeur Départemental des Finances publiques aura à choisir 6 titulaires et 6 suppléants parmi une liste de 12 titulaires et douze suppléants, étant entendu que la liste proposée doit comporter au moins un titulaire et un suppléant ne résidant pas sur la commune mais payant néanmoins un impôt sur Lournand.

La CCID est consultée une fois par an pour les modifications générées par l'Administration Fiscale et issues des déclarations de fin de travaux établies par les administrés. Le vote de la liste proposée est fait à l'unanimité des présents (Voir délibération correspondante).

La séance est levée à 19h30.

Le Maire,  
Jean-Pierre Maurice

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNE DE LOURNAND' at the top and '1250' at the bottom, with a central emblem. The signature is a cursive, stylized name that appears to be 'Jean-Pierre Maurice'.